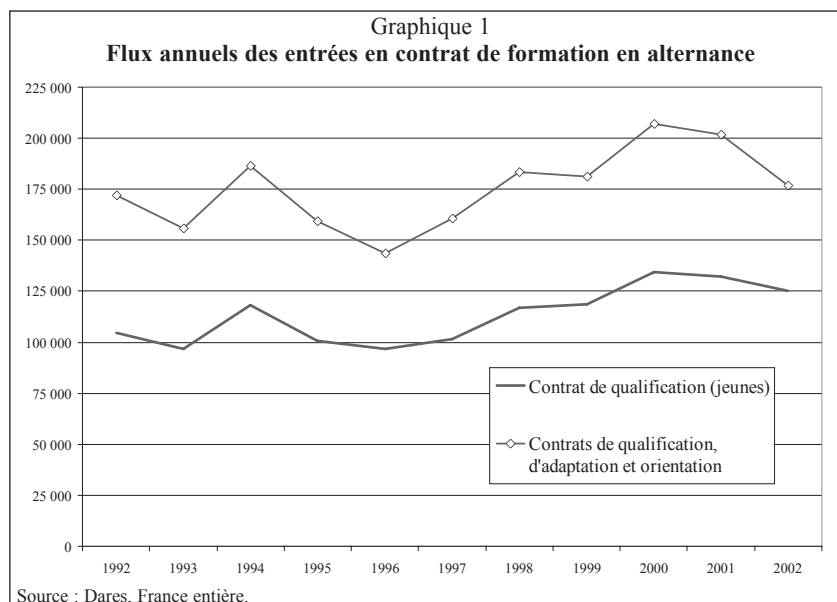


important pour le contrat d'adaptation (-27 %) que pour le contrat de qualification (-5 %). Peu nombreuses, les entrées en contrat d'orientation ont également reculé de 2 % (encadré 2).

Les entrées en formation en alternance baissent également sur les trois premiers trimestres 2003 : les jeunes ont signé 92 000 nouveaux contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation, soit une nouvelle baisse de 14 % par rapport à la même période de 2002.

L'intérêt accru pour le secteur tertiaire

Les contrats de formation en alternance suivent en l'amplifiant la conjoncture générale de l'emploi. C'est dans le tertiaire que les embauches en contrat de qualification reculent le moins : -4 %, contre -12 % dans l'industrie. Il en va de même pour les recrutements sur contrat d'adaptation : -22 %



dans le tertiaire, contre -37 % dans l'industrie.

Avec 77 % des entrées en contrat de qualification et 67 % en contrat d'adaptation, la contribution des établissements du tertiaire au développement de l'alternance s'est donc amplifiée, notamment dans le commerce qui concentre respectivement 29 % et

22 % des recrutements. Ceci au détriment de l'industrie qui ne représente plus que 14 % des nouveaux contrats de qualification et 28 % des nouveaux contrats d'adaptation. La part de la construction reste stable : respectivement 8 % et 4 % des entrées (tableau 1).

Tableau 1
Les établissements utilisateurs de contrats de formation en alternance

En pourcentage

	Contrats de qualification				Contrats d'adaptation			
	2000	2001	2002	Variation 2002/2001 en points	2000	2001	2002	Variation 2002/2001 en points
Secteur d'activité								
Agriculture, sylviculture, pêche	1,2	1,1	1,1	0,0	0,6	0,5	0,5	0,0
Industrie	15,1	15,4	14,4	-1,0	35,4	32,8	28,3	-4,5
<i>dont : Industries agricoles et alimentaires</i>	2,5	2,4	2,3	-0,1	4,3	4,2	4,3	0,1
<i>Industries des biens de consommation</i>	3,0	2,9	2,9	-0,1	3,9	4,0	3,0	-1,0
<i>Industrie automobile</i>	0,8	1,0	0,8	-0,2	4,7	5,0	2,9	-2,1
<i>Industries des biens d'équipement</i>	3,6	3,7	3,4	-0,4	7,4	6,7	7,5	0,8
<i>Industries des biens intermédiaires</i>	4,6	4,7	4,3	-0,4	13,4	11,6	9,8	-1,8
Construction.....	8,5	8,1	7,9	-0,2	4,3	3,6	4,0	0,4
Services	75,2	75,4	76,6	1,2	59,7	63,1	67,1	4,1
<i>dont : Commerce</i>	27,8	27,6	29,4	1,8	19,8	18,8	22,0	3,2
<i>Transports</i>	6,1	5,6	4,8	-0,8	9,8	10,3	9,3	-1,1
<i>Activités financières</i>	2,7	3,0	3,3	0,3	4,6	4,8	5,4	0,6
<i>Services aux entreprises</i>	19,3	20,6	19,6	-1,0	18,7	21,8	21,7	0,0
<i>Services aux particuliers</i>	10,7	10,1	10,4	0,3	4,5	5,0	6,3	1,2
<i>Éducation, santé, action sociale</i>	5,0	4,8	5,4	0,6	1,5	1,6	1,5	-0,1
Taille de l'établissement								
0 salarié	2,1	1,8	2,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,0
1 à 4 salariés.....	25,0	24,3	24,4	0,2	5,8	5,2	5,5	0,3
5 à 9 salariés.....	18,6	18,1	18,5	0,3	8,4	7,9	8,2	0,2
10 à 49 salariés.....	25,8	26,2	26,0	-0,2	27,9	27,4	29,3	2,0
50 à 199 salariés	12,8	13,1	12,5	-0,6	20,2	21,2	20,4	-0,8
200 à 499 salariés.....	7,4	7,6	7,7	0,1	10,5	12,2	12,3	0,1
500 salariés et plus	8,3	8,9	9,0	0,1	27,0	26,0	24,1	-1,9

Source : Dares, France entière.

Tableau 2
Les bénéficiaires de contrats de qualification et d'adaptation

En pourcentage

	Contrats de qualification				Contrats d'adaptation			
	2000	2001	2002	Variation 2002/2001	2000	2001	2002	Variation 2002/2001
Flux de nouveaux contrats	134 306	132 257	125 176	-5%	64 975	61 735	45 107	-27%
Sexe				En points				En points
Hommes	52,7	51,9	49,7	-2,2	68,2	66,2	65,6	-0,6
Femmes	47,3	48,1	50,3	2,2	31,8	33,8	34,4	0,6
Âge								
16 à 18 ans	17,0	17,9	17,9	0,0	6,2	6,2	6,1	0,0
19 ans	15,9	16,7	16,6	-0,1	8,9	8,4	8,6	0,2
20 ans	17,7	19,0	19,8	0,7	12,4	12,8	13,7	0,8
21 ans	15,5	16,0	16,6	0,6	13,6	14,7	15,7	1,1
22 ans	11,9	11,5	11,7	0,2	15,3	15,2	15,9	0,7
23 ans	8,8	8,1	7,8	-0,3	16,8	17,1	16,3	-0,8
24 ans	6,4	5,8	5,3	-0,5	15,5	15,1	14,3	-0,8
25 ans et plus	7,0	5,0	4,3	-0,6	11,3	10,5	9,3	-1,2
Niveau de formation à l'entrée								
I à II (BAC + 3 et plus)	2,9	2,7	2,2	-0,5	15,0	17,5	16,9	-0,6
III (BAC + 2)	13,4	12,1	12,0	-0,2	28,1	27,2	26,6	-0,6
IV (BAC)	43,8	47,0	49,3	2,3	25,1	24,1	25,3	1,2
V (CAP,BEP)	29,4	28,2	27,3	-0,9	25,2	23,7	23,8	0,1
Vbis (CEP)	7,7	7,8	7,3	-0,5	4,7	5,6	5,5	-0,1
VI (limité à scolarité obligatoire)	2,7	2,3	2,0	-0,3	2,0	1,9	1,9	0,0
Situation avant contrat								
Fin de scolarité	41,4	43,8	44,0	0,2	16,9	19,8	20,3	0,5
Fin d'apprentissage	6,8	6,4	6,4	-0,1	3,1	3,1	3,4	0,3
Fin d'autres contrats aidés (1)	7,8	8,7	9,4	0,6	2,5	2,5	2,7	0,1
Fin de service national	1,1	0,6	0,2	-0,4	4,0	2,4	0,5	-1,8
Fin de stage	2,9	2,8	2,5	-0,3	1,8	1,7	1,6	-0,1
Salarié	18,2	19,4	19,0	-0,4	39,3	42,1	40,5	-1,6
Demandeur d'emploi inscrit	19,9	16,2	16,4	0,2	25,6	22,1	23,8	1,7
Autres situations	1,9	2,0	2,0	0,0	6,7	6,2	7,2	1,0

(1) Autres contrats de formation en alternance, CES, emplois-jeunes.

Source : Dares, France entière.

Globalement, la part des grands établissements (50 salariés ou plus) dans les embauches recule légèrement pour atteindre 29 % pour les contrats de qualification et 57 % pour les contrats d'adaptation. Seule exception, le commerce où leur part (respectivement 27 % et 18 %) progresse de 6 points pour le contrat de qualification et de 3 points pour le contrat d'adaptation.

Recentrage des embauches autour du « niveau Bac »

En 2002, les embauches en alternance se recentrent de plus en plus autour du niveau Bac. Elles représentent la moitié des entrées pour le contrat de qualification et 25 % pour le contrat d'adaptation (tableau 2). Les jeunes détenteurs d'un CEP ou sans diplôme restent minoritaires et ceux du niveau

CAP/BEP voient leur part diminuer (-9 points en six ans pour le contrat de qualification, -8 points pour le contrat d'adaptation). La part des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur baisse également: -4 points en 6 ans, quel que soit le type de contrat.

Par ailleurs, après une forte augmentation entre 1996 et 2001 (+16 points pour le contrat de qualification et + 10 points pour le contrat d'adaptation), les entrées de jeunes directement issus du système scolaire se stabilisent en 2002. Ces jeunes tirent le niveau des contrats vers le haut: 75 % des entrants directs en contrat de qualification et 90 % des entrants en contrat d'adaptation justifient, lors de leur embauche, d'un niveau au moins équivalent au Bac, contre respectivement 63 % et 69 % pour l'ensemble des entrées en alternance.

En 2002, le recul des embauches en contrat d'adaptation de jeunes déjà salariés a surtout favorisé l'accès d'inscrits à l'ANPE, qui représentent 24 % des entrées, soit 2 points de plus qu'en 2001. Ces entrées sont toutefois moins fréquentes qu'au milieu de la décennie 90 (-15 points par rapport à 1996). De même, à l'entrée en contrat de qualification, les demandeurs d'emploi inscrits ne représentent plus que 16 % des embauches contre 26 % en 1996. Ils demeurent en outre nettement moins diplômés que l'ensemble des jeunes recrutés. À l'entrée en contrat de qualification, 53 % d'entre eux ont un niveau au moins équivalent au Bac contre 64 % dans le cas du contrat d'adaptation.

Tableau 3
Les entrées en contrats de formation en alternance
selon la situation avant l'embauche

En pourcentage

Situation avant l'embauche	Contrats de qualification		Contrats d'adaptation	
	Homme	Femmes	Homme	Femmes
Scolarité, études	39,0	48,9	18,6	23,4
Demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE	17,0	15,8	22,5	26,4
Salarié (1)	38,8	30,9	49,6	40,8
Autres situations (2)	5,2	4,3	9,3	9,3
Total	100	100	100	100

(1) Y compris les salariés en contrats aidés (alternance, CES et emplois jeunes).
(2) Stagiaire de la formation professionnelle, service national et autres situations.

Source : Dares, France entière.

Une plus grande participation des femmes

La part des femmes continue de progresser dans les embauches, passant entre 2000 et 2002 de 47 à 50 % pour le contrat de qualification et de 32 à 34 % pour le contrat d'adaptation. C'est dans le tertiaire que les jeunes femmes sont le plus souvent embauchées, notamment dans le commerce (53 % des entrées en contrats de qualification et 41 % en contrats d'adaptation) et dans les services aux particuliers (respectivement 64 % et 50 %). Lors de leur entrée dans les dispositifs, les femmes sont en moyenne plus diplômées

que les hommes, et elles sont plus nombreuses à venir directement du système scolaire (tableau 3).

Près de sept jeunes en contrat de qualification sur dix préparent un diplôme ou un titre homologué

Le contrat de qualification comporte une formation théorique et une formation au poste de travail. La hausse des embauches au niveau Bac s'y accompagne d'un accès plus prononcé aux formations qui débouchent sur une qualification sanctionnée par un diplôme ou un titre homologué

gué: c'est le cas de 68 % des nouveaux contrats soit +2 points par rapport à 2001 et +11 points par rapport à 1996. Ce taux est particulièrement élevé pour les jeunes de niveau Bac (79 % en 2002). En revanche, pour ceux dont le niveau d'étude est supérieur au Bac, ce sont les qualifications reconnues par la commission paritaire nationale de l'emploi de la branche, par la convention collective ou par un certificat de qualification professionnelle qui l'emportent: 54 % des certifications en 2002.

Près de sept nouveaux contrats de qualification sur dix ont une durée supérieure à un an. Les contrats les plus longs sont souvent proposés aux jeunes directement issus du système scolaire: 40 % d'entre eux signent pour deux ans contre 30 % en moyenne. Dans près de quatre cas sur cinq, ils préparent un diplôme ou un titre homologué.

Alors que l'industrie et les services aux entreprises semblent plus sensibles aux modes de

Tableau 4
Répartition des embauches en contrat de qualification
par spécialité de formation
selon le mode de reconnaissance de la qualification

En pourcentage

Spécialité préparée	Mode de reconnaissance de la qualification		Total	Part de la spécialité	Variation 2002/2001 en points
	Diplôme ou titre homologué	Autres reconnaissances conventionnelles et paritaires (1)			
Domaines de la production	50,4	49,6	100	20,6	-1,7
Dont :					
Technologies industrielles fondamentales et de transformation (conception de produits, automatisme, ...) ..	38,6	61,4	100	3,7	-0,5
Transformations agro-alimentaires, alimentation, cuisine	65,4	34,6	100	2,1	0,0
Génie civil, construction, bâtiment, bois	49,3	50,7	100	5,8	-0,2
Mécanique, électricité, électronique	47,4	52,6	100	4,9	-0,6
Domaines des services	72,1	27,9	100	79,4	1,7
Dont :					
Echanges et gestion (commerce, vente, comptabilité, ...)	74,8	25,2	100	44,2	3,0
Secrétariat, bureautique	79,1	20,9	100	8,7	0,3
Communication et information (Informatique, traitement de l'information, ...)	54,2	45,8	100	7,2	-0,6
Accueil, hôtellerie, tourisme	73,6	26,4	100	4,0	-0,4
Coiffure, esthétique, santé, animation culturelle, sportive et de loisirs, autres services aux personnes	79,2	20,8	100	8,9	0,6
TOTAL	67,6	32,4	100	100	-

(1) Validées par la commission paritaire nationale de l'emploi de la branche à laquelle appartient l'entreprise, par une convention collective de branche ou par un certificat de qualification professionnelle.

Source : Dares, France entière.

reconnaissance conventionnels et paritaires (39 % des certifications), les services aux particuliers restent attachés à la reconnaissance par un diplôme ou un titre homologué (plus de 80 % des certifications). Dans ce dernier secteur, près de sept contrats sur dix accueillent des jeunes de niveaux V et inférieur.

Le poids des diplômes ou titres homologués est moins important pour les spécialités technico-professionnelles de la production (50 % des contrats) que pour celles des services (72 %), en

particulier lorsqu'elles sont liées à la gestion, au commerce ou à la vente, au secrétariat et à la bureautique (tableau 4).

Près de sept contrats d'adaptation sur dix sont à durée indéterminée

Le contrat d'adaptation est un contrat à durée indéterminée ou déterminée de 6 à 12 mois. Le poids des contrats à durée indéterminée conclus dans l'année a stagné en 2002 après cinq années de forte progression (+16 points par rapport à 1996).

Les jeunes les plus diplômés restent les principaux bénéficiaires des contrats d'adaptation stables. 77 % des diplômés de l'enseignement supérieur bénéficient d'un CDI, contre 69 % des jeunes de niveau Bac et seulement 60 % des moins qualifiés (niveau égal ou inférieur au CAP/BEP). Moins bien formés, les jeunes demandeurs d'emploi ne sont également embauchés en contrat à durée indéterminée qu'à hauteur de 57 %.

Ruby SANCHEZ
(DARES).

Encadré 1

LE CONTRAT DE QUALIFICATION ADULTE

Après la phase d'expérimentation initiée en 1999, la loi de finances pour 2002 a modifié et pérennisé le contrat de qualification adulte. Désormais, toutes les personnes sans emploi de 26 ans et plus, rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés sociales et professionnelles, peuvent bénéficier de ce dispositif.

En 2002, près de 8 640 contrats ont été conclus, soit une augmentation de 2 % après 27 % en 2001. Les perspectives ne semblent pas être plus favorables pour l'année 2003 avec 5 900 nouveaux contrats signés entre janvier et septembre.

En 2002, les établissements de moins de 50 salariés proposent moins de contrats de qualification adulte (62 % des entrées, soit 2 points de moins qu'en 2001). Les employeurs se concentrent dans le secteur tertiaire qui regroupe 78 % des contrats conclus, soit +4 points par rapport à 1999.

La répartition des embauches par niveau de formation demeure pratiquement inchangée (à l'entrée en contrat, 82 % des personnes ont au plus le niveau du BAC). Les publics qui n'étaient ni inscrits à l'ANPE ni bénéficiaires du RMI sont de mieux en mieux représentés. Ils représentent désormais 30 % des entrées, soit + 13 points par rapport à 1999

Les bénéficiaires de contrats de qualification adulte

En pourcentage

	2000	2001	2002	Variation 2002/2001
Flux d'entrées en contrat	6 677	8 492	8 638	1,7 %
Sexe				<i>(En points)</i>
Hommes	58,5	55,2	54,0	-1,2
Femmes	41,5	44,8	46,0	1,2
Âge				
30 ans ou moins	50,1	46,0	46,3	0,3
plus de 30 ans	49,9	54,0	53,7	-0,3
Niveau de formation à l'entrée				
Supérieur au niveau IV	19,0	17,6	17,5	0,1
IV	22,2	23,1	23,7	0,6
V	38,2	38,7	38,1	-0,6
V bis et VI	20,6	20,7	20,7	0,1
Situation avant contrat				
Demandeur d'emploi inscrit	67,0	65,2	65,3	0,2
RMI	8,2	7,2	4,8	-2,4
Autres (1)	24,8	27,7	29,9	2,2

(1) Part d'autres publics prioritaires sortants d'emploi aidé ou non, de scolarité, ...

Source : Dares, France entière.

LE CONTRAT D'ORIENTATION

Le contrat d'orientation a pour objet de permettre à des jeunes d'accéder à un emploi ou d'entrer dans un processus de qualification se poursuivant par un contrat d'apprentissage ou de qualification, ou par une reprise d'études. Il permet aux jeunes de bénéficier d'une ou plusieurs actions d'orientation destinées principalement à construire un projet professionnel ou à maîtriser les techniques de recherche d'emploi. Sa durée maximale est de neuf mois. La moitié des jeunes bénéficiaires a entre 16 et 18 ans.

Les entrées en contrat d'orientation baissent très nettement en 2002 : 6 700 nouveaux contrats ont été enregistrés, soit une baisse de 14 %, après -2 % en 2001 et +20 % en 2000. 67 % des nouveaux contrats sont signés dans le tertiaire. Comme pour les autres contrats de formation en alternance, c'est dans l'industrie que le recours au contrat d'orientation a le plus reculé (-23 %). Les parts de la construction (20 % des contrats) et de l'agriculture, la sylviculture et la pêche (1 %) restent inchangées.

En 2002, les embauches des plus diplômés continuent de progresser : 28 % des jeunes avaient un niveau de formation égal ou supérieur au bac, soit 3 points de plus qu'en 2001, et 20 de plus qu'en 1996. Parallèlement, les jeunes sortant directement du système scolaire sont de plus en plus nombreux (34 % des entrées, +1 point par rapport à 2001, +11 points par rapport à 1996), comme ceux inscrits à l'ANPE (32 %, +2 points en un an). La part des femmes continue d'augmenter avec 41 % des entrées, soit 3 points de plus qu'en 2001, +14 points par rapport à 1996. Les bénéficiaires suivent davantage de formations de remise à niveau (70 % des entrées en 2002) que d'autres types d'action d'orientation (découverte et connaissance de l'entreprise et des métiers).

Les bénéficiaires de contrats d'orientation

En pourcentage

	2000	2001	2002	Variation, 2002/2001
Flux de nouveaux contrats	7 892	7 739	6 683	-13,6%
Sexe				<i>(En points)</i>
Hommes.....	64,2	62,3	59,0	-3,3
Femmes.....	35,8	37,7	41,0	3,3
Âge				
16 à 18 ans.....	49,4	51,3	49,5	-1,8
19 ans.....	14,9	14,2	14,5	0,3
20 ans.....	12,6	13,2	14,4	1,2
21 ans.....	10,2	9,7	10,8	1,1
22 ans et plus.....	13,0	11,5	10,8	-0,7
Niveau de formation à l'entrée				
IV et plus.....	24,4	24,5	27,9	3,4
V.....	17,4	17,5	16,0	-1,4
Vbis.....	35,1	37,2	36,9	-0,2
VI (limité à scolarité obligatoire)	23,1	20,8	19,1	-1,7
Situation avant contrat				
Fin de scolarité.....	31,5	33,3	34,3	0,9
Fin de contrat aidé (1).....	4,8	5,5	5,9	0,4
Fin de stage.....	8,1	8,4	7,5	-0,9
Salarié.....	7,8	9,2	8,5	-0,7
Demandeur d'emploi inscrit.....	33,6	29,8	31,8	2,0
Autres situations.....	14,1	13,7	12,1	-1,6

(1) Apprentissage, autres contrats de formation en alternance, CES et autres.

Source : Dares, France entière.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.

Abonnements : *La Documentation Française*, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 €, CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

LE CONTRAT D'ORIENTATION

Le contrat d'orientation a pour objet de permettre à des jeunes d'accéder à un emploi ou d'entrer dans un processus de qualification se poursuivant par un contrat d'apprentissage ou de qualification, ou par une reprise d'études. Il permet aux jeunes de bénéficier d'une ou plusieurs actions d'orientation destinées principalement à construire un projet professionnel ou à maîtriser les techniques de recherche d'emploi. Sa durée maximale est de neuf mois. La moitié des jeunes bénéficiaires a entre 16 et 18 ans.

Les entrées en contrat d'orientation baissent très nettement en 2002 : 6 700 nouveaux contrats ont été enregistrés, soit une baisse de 14 %, après -2 % en 2001 et +20 % en 2000. 67 % des nouveaux contrats sont signés dans le tertiaire. Comme pour les autres contrats de formation en alternance, c'est dans l'industrie que le recours au contrat d'orientation a le plus reculé (-23 %). Les parts de la construction (20 % des contrats) et de l'agriculture, la sylviculture et la pêche (1 %) restent inchangées.

En 2002, les embauches des plus diplômés continuent de progresser : 28 % des jeunes avaient un niveau de formation égal ou supérieur au bac, soit 3 points de plus qu'en 2001, et 20 de plus qu'en 1996. Parallèlement, les jeunes sortant directement du système scolaire sont de plus en plus nombreux (34 % des entrées, +1 point par rapport à 2001, +11 points par rapport à 1996), comme ceux inscrits à l'ANPE (32 %, +2 points en un an). La part des femmes continue d'augmenter avec 41 % des entrées, soit 3 points de plus qu'en 2001, +14 points par rapport à 1996. Les bénéficiaires suivent davantage de formations de remise à niveau (70 % des entrées en 2002) que d'autres types d'action d'orientation (découverte et connaissance de l'entreprise et des métiers).

Les bénéficiaires de contrats d'orientation

En pourcentage

	2000	2001	2002	Variation, 2002/2001
Flux de nouveaux contrats	7 892	7 739	6 683	-13,6%
Sexe				<i>(En points)</i>
Hommes.....	64,2	62,3	59,0	-3,3
Femmes.....	35,8	37,7	41,0	3,3
Âge				
16 à 18 ans.....	49,4	51,3	49,5	-1,8
19 ans.....	14,9	14,2	14,5	0,3
20 ans.....	12,6	13,2	14,4	1,2
21 ans.....	10,2	9,7	10,8	1,1
22 ans et plus.....	13,0	11,5	10,8	-0,7
Niveau de formation à l'entrée				
IV et plus.....	24,4	24,5	27,9	3,4
V.....	17,4	17,5	16,0	-1,4
Vbis.....	35,1	37,2	36,9	-0,2
VI (limité à scolarité obligatoire)	23,1	20,8	19,1	-1,7
Situation avant contrat				
Fin de scolarité.....	31,5	33,3	34,3	0,9
Fin de contrat aidé (1).....	4,8	5,5	5,9	0,4
Fin de stage.....	8,1	8,4	7,5	-0,9
Salarié.....	7,8	9,2	8,5	-0,7
Demandeur d'emploi inscrit.....	33,6	29,8	31,8	2,0
Autres situations.....	14,1	13,7	12,1	-1,6

(1) Apprentissage, autres contrats de formation en alternance, CES et autres.

Source : Dares, France entière.

T RAVAIL ET EMPLOI

N° 97
Janvier
2004

Dossier : Mal-être au travail

- L'organisation est-elle guérissable ?
- Le harcèlement moral : une affaire collective et culturelle
- Le changement de règles dans les relations marchandes : violence discrète au travail
- Faire face à la mort : réguler la « bonne distance » soignants-malades en unité de soins palliatifs
- Salariés en détresse : quelles réponses ? une expérience pluridisciplinaire
- Psychodynamique du travail et rapports sociaux de sexe

Études :

Le conseil en management : un secteur « école » ?



Direction de l'animation
de la recherche,
des études et des statistiques

15,20 €

Abonnements
pour 4 numéros/an :
France : 52,30 €
Europe : 56,40 €
Dom-Tom et RP
(HT, avion éco.) : 58,40 €
Autres pays
(HT, avion éco.) : 59,40 €
Supplément avion rapide : 8,85 €

Abonnements :

La Documentation française

124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers
Téléphone : 01.40.15.70.00
Télécopie : 01.40.15.68.00
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

Vente au numéro :

**La librairie de
la Documentation française**

29, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Téléphone : 01.40.15.70.00



**bon de
commande**
à envoyer à

**La documentation
Française**

124, rue Henri-Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
FRANCE
Téléphone 01 40 15 70 00
Télécopie 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr



Direction de l'animation
de la recherche,
des études et des statistiques



<http://www.travail.gouv.fr>

**TRAVAIL
ET EMPLOI**
N° 97 - Janvier 2004

Participation aux frais de facturation et de port,
sauf pour les abonnements

Prix unitaire TTC	Nbre	Total
15,20 €		
		495 €

montant total à payer
1 euro = 6,55957 F

Nom _____
Prénom _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____
Localité _____

Je règle

Par **chèque bancaire** ou postal
à l'ordre de M. l'Agent comptable
de la Documentation française

Par **carte bancaire**
(date d'expiration)

N°

Date

Signature